



DÉCISION N° 2023-156

Objet : Passation d'un marché avec la danseuse Madame Pamela Cecilia Paniagua Sánchez pour l'animation de deux ateliers de danse « Bébé Parents », le samedi 1er avril 2023

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le souhait de poursuivre le cycle de rencontres et d'échanges intitulé « L'instant Parent'Aise », initié en 2021 et désormais subventionné en partie par le REAPPY et le département des Yvelines,

CONSIDÉRANT le souhait de proposer aux parents des outils d'accompagnement à la parentalité en partenariat avec la PMI et le PEJAP de la ville,

CONSIDÉRANT l'intérêt du public pour toutes les informations et les actions concernant le développement et le bien-être des enfants,

CONSIDÉRANT le souhait de proposer des activités en médiathèque dès le plus jeune âge et de valoriser les collections sur les thèmes abordés,

CONSIDÉRANT le souhait de sensibiliser les parents à la danse et la musique, comme première voie de communication,

CONSIDÉRANT que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec Madame Pamela Cecilia Paniagua Sánchez, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

CONSIDÉRANT que l'atelier proposé par Madame Pamela Cecilia Paniagua Sánchez est pertinent et répond aux besoins exprimés par la Commune,

CONSIDERANT que la Commune a décidé d'attribuer le marché pour la prestation, à la personne susmentionnée

DÉCIDE

Article 1 : de signer le contrat de prestation avec Madame Pamela Cecilia Paniagua Sánchez, demeurant 15 Rue Poulet, 75018 Paris, pour l'animation de deux ateliers de danse « Bébé Parents », dans le cadre du cycle « L'instant Parent'Aise », le samedi 1er avril 2023. L'atelier donnera aux parents des outils pour utiliser la danse comme moyen de communication avec leurs enfants.

Article 2 : les ateliers de danse seront assurés par Pamela Cecilia Paniagua Sánchez, et se dérouleront à 10 h et à 11 h dans la salle Icare. Le premier atelier sera destiné aux enfants de 10 à 20 mois, le deuxième aux enfants de 20 à 30 mois, et leurs parents.

Article 3 : le coût total des prestations, incluant le transport, s'élève à 180 € T.T.C (non assujetti à la T.V.A.). Cette somme est prévue au budget primitif 2023 (6228-321).

Article 4 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 16/03/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230320-DEC_2023_156-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Acte affiché du 20/03/2023 au 21/05/2023